DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Thailande | E-Visa O (Famille)

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa, **la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Vous pouvez nous transmettre votre dossier complet :
- Par email (conseillé), en réponse à l'email de confirmation de commande, en nous envoyant en pièces jointes les documents (scannés, ou pris en photo de bonne qualité)
OU
- Par courrier sécurisé ou dépôt à notre adresse : RapideVisa, 7 rue La Boétie, 75008 Paris

Fournir pour CHAQUE voyageur :
Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Page d'identité du passeport en couleur (en scan ou photo ou copie) :**

- Il s'agit de la page du passeport avec votre date de naissance, numéro de passeport etc.
- Le passeport doit être signé et **valide au moins 6 mois après l'entrée** dans le pays.
- Il est conseillé d'avoir un passeport de bonne qualité avec au moins 2 pages vierges face à face.
- Pour que votre e-visa soit délivré par les autorités sans retard, merci de nous transmettre une bonne qualité **en couleur, et toutes les informations sur la page de passeport doivent être lisibles**.

☑ **1 Photo d'identité couleur (en scan HAUTE RESOLUTION) respectant les exigences de l'Ambassade listées ci-dessous :**

- La photo d'identité doit être aux **normes françaises** sur fond clair, réalisée **par un photomaton ou un photographe**. Il n'est pas possible de fournir une photo prise par soi même.

- La photo doit ensuite nous être transmise au **format numérique** OU **scannée en haute résolution**. Toute qualité moyenne est rejetée.

- La photo doit avoir **moins de 6 mois**. En cas de passeport délivré il y a plus de 6 mois, la photo doit donc être différente de celle du passeport.

☑ **1 Copie d'un justificatif de domicile nominatif en France de MOINS DE 2 MOIS :**
Indiquant votre domicile personnel en France, obligatoirement **au nom du demandeur de visa**, à l'un des formats suivants au choix :
- Facture EDF
ou
- Facture de téléphone portable
ou
- Facture de téléphone fixe
ou
- Facture internet
ou
- Uniquement si le voyageur a moins de 20 ans : il est possible de fournir le justificatif de domicile d'un parent + attestation d'hébergement signée du parent + copie de la pièce d'identité ou du passeport du parent + la copie du livret de famille ou acte de naissance montrant la parenté.

Attention : aucun autre document n'est accepté. Pour les plus de 20 ans, une attestation d'hébergement par un proche n'est PAS acceptée par l'Ambassade.

☑ **4 réponses (à indiquer dans votre email ou courrier à notre agence) :**

1/ Quel est votre métier ? (fonction) si sans-emploi ou retraité, indiquez sans-emploi ou retraité.

2/ Quel est le nom de votre employeur ? sauf si sans-emploi ou retraité.

3/ Quelle sera votre adresse de premier logement en Thailande ? (hôtel, appartement...)

4/ Avez-vous déjà été en Thaïlande ? (oui/non). Si oui, avez-vous déjà obtenu un visa pour la Thaïlande ? (oui/non)

☑ **SUPPLÉMENTS UNIQUEMENT SI LA PERSONNE À REJOINDRE EN THAÏLANDE EST DE NATIONALITÉ FRANÇAISE AVEC UN VISA ED :**
(Attention : une personne sous visa ED ne peut inviter qu'un seul parent avec visa O. L'autre parent doit demander un visa TR).

• **1 Copie de l'acte de naissance de la personne à rejoindre** pour prouver le lien de parenté.

• **1 Copie de la page d'identité du passeport**(en cours de validité) de l'expatrié à rejoindre en Thaïlande, avec l'ajout de la mention "copie conforme à l'original" + date et signature, inscrites par la personne à rejoindre.

• **1 Copie du visa ED déjà délivré à la personne à rejoindre** **La demande ne peut pas être effectuée en même temps, il faut d'abord que le visa ED soit délivré. Par conséquent, il faut anticiper le délai de traitement d'ambassade du visa ED, PUIS le délai de traitement d'ambassade du visa O.**

• **1 Justificatif de bonne situation financière, AU CHOIX :**
> **1 Copie de vos 3 derniers relevés bancaires mensuels affichant un solde de minimum 1000€ POUR CHACUN DES 3 DERNIERS MOIS** :
* Le dernier relevé doit dater de moins de 30 jours lors de la demande de visa.
* Les relevés courriers ou téléchargeables en ligne sont acceptés, mais pas les captures d'écran.
* Il est possible de cumuler compte courant, LDD et livret A pour arriver à 1000€ (les autres types d'épargne ne sont pas acceptés).
* Pour un couple avec compte commun : le solde doit être de 2000€.
OU
> **1 Attestation de banque nominative justifiant un solde personnel de minimum 1000€ PENDANT LA PERIODE DES 3 DERNIERS MOIS** :
* L'attestation bancaire doit dater de moins de 30 jours, et comporter les coordonnées de la banque, son logo en en-tête, un tampon et une signature.
* Il est possible de cumuler compte courant, LDD et livret A pour arriver à 1000€ (les autres types d'épargne ne sont pas acceptés).
* Pour un couple avec compte commun : le solde doit être de 2000€.
OU
> **1 Copie de vos 3 derniers bulletins de salaires nominatifs justifiant un revenu de minimum 1.000€ net POUR CHACUN DES 3 DERNIERS MOIS**
OU
> **1 Copie de vos 3 dernières attestations mensuelles nominatives de pension de retraite justifiant un revenu de minimum 1.000€ net POUR CHACUN DES 3 DERNIERS MOIS**. Il est possible de récupérer ces attestations mensuelles sur info-retraite.fr.
OU
> Si le voyageur a moins de 20 ans, il est possible de fournir, à la place, 1 attestation bancaire OU les 3 derniers relevés mensuels bancaires OU les 3 derniers bulletins de salaires :
* D'un des parents : montrant un solde de 2000 € sur chacun des 3 mois.
* Ou des parents (si compte commun) : montrant un solde de 3000 € sur chacun des 3 mois.
* Auquel cas il faut ajouter 1 copie du livret de famille ou acte de naissance montrant la parenté + 1 copie de la pièce d'identité ou passeport du parent (ou des parents si compte commun) + 1 attestation signée de prise en charge financière du parent (ou des parents si compte commun).
Aucun autre document n'est accepté par l'Ambassade.

☑ **SUPPLÉMENTS UNIQUEMENT SI LA PERSONNE À REJOINDRE EN THAÏLANDE EST DE NATIONALITÉ FRANÇAISE AVEC UN VISA B OU OA :**
• **1 Copie de la page d'identité du passeport**(en cours de validité) de l'expatrié à rejoindre en Thaïlande, avec l'ajout de la mention "copie conforme à l'original" + date et signature, inscrites par la personne à rejoindre.

• **1 Copie du visa B ou OA déjà délivré à la personne à rejoindre** **La demande ne peut pas être effectuée en même temps, il faut d'abord que le visa ED soit délivré. Par conséquent, il faut anticiper le délai de traitement d'ambassade du visa B ou OA, PUIS le délai de traitement d'ambassade du visa O.**

• **1 Justificatif de bonne situation financière, AU CHOIX :**
> **1 Copie de vos 3 derniers relevés bancaires mensuels affichant un solde de minimum 1000€ POUR CHACUN DES 3 DERNIERS MOIS** :
* Le dernier relevé doit dater de moins de 30 jours lors de la demande de visa.

* Les relevés courriers ou téléchargeables en ligne sont acceptés, mais pas les captures d'écran.
* Il est possible de cumuler compte courant, LDD et livret A pour arriver à 1000€ (les autres types d'épargne ne sont pas acceptés).
* Pour un couple avec compte commun : le solde doit être de 2000€.

OU

> **1 Attestation de banque nominative justifiant un solde personnel de minimum 1000€ PENDANT LA PERIODE DES 3 DERNIERS MOIS** :
* L'attestation bancaire doit dater de moins de 30 jours, et comporter les coordonnées de la banque, son logo en en-tête, un tampon et une signature.
* Il est possible de cumuler compte courant, LDD et livret A pour arriver à 1000€ (les autres types d'épargne ne sont pas acceptés).
* Pour un couple avec compte commun : le solde doit être de 2000€.

OU

> **1 Copie de vos 3 derniers bulletins de salaires nominatifs justifiant un revenu de minimum 1.000€ net POUR CHACUN DES 3 DERNIERS MOIS**

OU

> **1 Copie de vos 3 dernières attestations mensuelles nominatives de pension de retraite justifiant un revenu de minimum 1.000€ net POUR CHACUN DES 3 DERNIERS MOIS**. Il est possible de récupérer ces attestations mensuelles sur info-retraite.fr.

OU

> Si le voyageur a moins de 20 ans, il est possible de fournir, à la place, 1 attestation bancaire OU les 3 derniers relevés mensuels bancaires OU les 3 derniers bulletins de salaires :
* D'un des parents : montrant un solde de 2000 € sur chacun des 3 mois.
* Ou des parents (si compte commun) : montrant un solde de 3000 € sur chacun des 3 mois.
* Auquel cas il faut ajouter 1 copie du livret de famille ou acte de naissance montrant la parenté + 1 copie de la pièce d'identité ou passeport du parent (ou des parents si compte commun) + 1 attestation signée de prise en charge financière du parent (ou des parents si compte commun).

Aucun autre document n'est accepté par l'Ambassade.

☑ **SUPPLÉMENTS UNIQUEMENT SI LA PERSONNE À REJOINDRE EN THAÏLANDE EST DE NATIONALITÉ THAÏLANDAISE :**

• **1 Copie du livret de famille, ou acte de naissance, ou acte de mariage**pour prouver le lien familial avec la personne à rejoindre en Thaïlande.

• **1 Copie de la carte d'identité (le passeport n'est pas accepté) du membre de la famille thaï à rejoindre en Thaïlande**, avec l'ajout de la mention "copie conforme à l'original" rédigée en thaï « ■■■■■■■■■■■■■■ » + date et signature, inscrites par la personne thaï.

• **1 Justificatif de bonne situation financière, AU CHOIX :**

> **1 Copie de vos 3 derniers relevés bancaires mensuels affichant un solde de minimum 12.000€ POUR CHACUN DES 3 DERNIERS MOIS** :
* Le dernier relevé doit dater de moins de 30 jours lors de la demande de visa.
* Les relevés courriers ou téléchargeables en ligne sont acceptés, mais pas les captures d'écran.
* Il est possible de cumuler compte courant, LDD et livret A pour arriver à 12.000€ (les autres types d'épargne ne sont pas acceptés).
* Pour un couple avec compte commun : le solde doit être de 24.000€.

OU

> **1 Attestation de banque nominative justifiant un solde personnel de minimum 12.000€ PENDANT LA PERIODE DES 3 DERNIERS MOIS** :
* L'attestation bancaire doit dater de moins de 30 jours, et comporter les coordonnées de la banque, son logo en en-tête, un tampon et une signature.
* Il est possible de cumuler compte courant, LDD et livret A pour arriver à 12.000€ (les autres types d'épargne ne sont pas acceptés).
* Pour un couple avec compte commun : le solde doit être de 24.000€.

OU

> **1 Copie de vos 3 derniers bulletins de salaires nominatifs justifiant un revenu de minimum 1.200€ net POUR CHACUN DES 3 DERNIERS MOIS**

OU

> **1 Copie de vos 3 dernières attestations mensuelles nominatives de pension de retraite justifiant un revenu de minimum 1.200€ net POUR CHACUN DES 3 DERNIERS MOIS**. Il est possible de récupérer ces attestations mensuelles sur info-retraite.fr.

OU

> Si le voyageur a moins de 20 ans, il est possible de fournir, à la place, 1 attestation bancaire OU les 3 derniers relevés mensuels bancaires :
* D'un des parents : montrant un solde de 24.000 € sur chacun des 3 mois.
* Ou des parents (si compte commun) : montrant un solde de 36.000 € sur chacun des 3 mois.
* Auquel cas il faut ajouter 1 copie du livret de famille ou acte de naissance montrant la parenté + 1 copie de la pièce d'identité ou passeport du parent (ou des parents si compte commun) + 1 attestation signée de prise en charge financière du parent (ou des parents si compte commun).

Aucun autre document n'est accepté par l'Ambassade.

ATTENTION :
Il vous faut rester sur le territoire français pendant tout le délai de traitement d'ambassade de la demande de e-visa, sinon le e-visa peut être refusé.

Attention :
Le e-visa "non-immigrant O Famille" est destiné aux personnes rejoignant un membre de la famille en Thaïlande (de nationalité thaï, ou époux ou parent ou enfant avec visa OA, B ou ED). Il permet un séjour de 90 jours. Il est éventuellement prolongeable sur place sous conditions (cf rubrique 11, 18, 19, 20 ici) dans un bureau de l'immigration selon sa décision, SANS GARANTIE.